

Orientations

Orientation 3.5.3 Maintenir les populations de gibier par des pratiques adaptées pour la restauration des populations plus fragilisées et la préservation de l'équilibre forêt - gibier

Contexte

Certaines espèces méritent une attention particulière dans la mesure où le territoire Vanoise abrite une fraction importante de leurs populations alpines et même nationales. C'est le cas des galliformes de montagne (lagopède, tétras-lyre et perdrix, bartavelle). Le territoire du parc national assume une forte responsabilité de conservation à l'égard de ces espèces et de leurs habitats*.

Une vigilance toute particulière doit être portée au lagopède et au tétras-lyre dont les populations locales sont très fragilisées par suite notamment du réchauffement climatique et des aménagements de domaines skiables. Le tétras-lyre fait ainsi l'objet d'un plan d'action régional.

L'accroissement constaté des populations de cerfs et de chevreuils, voire le comportement de populations de chamois se fixant sur les espaces forestiers, causent des problèmes significatifs sur le renouvellement de certains peuplements ou certaines essences (sapin, mélèze) en aire d'adhésion et pourraient toucher à l'avenir le coeur du parc national. Le maintien de l'équilibre forêt / gibier passe par une veille sur les dégâts de gibier et un contrôle des populations en aire d'adhésion.

Enjeux

Cette orientation s'inscrit dans l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, qui relève d'une mission fondamentale du parc national.

Lignes directrices de l'orientation

- Garantir le maintien à long terme de populations viables d'espèces chassées grâce à la mise en œuvre d'une gestion cynégétique appropriée et responsable (prise en compte des caractéristiques de la dynamique spatiale et démographique des populations d'espèces chassées dans la détermination des attributions sectorielles par plans de chasse ou de tir pour le petit et le grand gibier, détermination concertée des dates d'ouverture et intégration de recommandations techniques particulières...).

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non	Rôle de l'établissement	Rôle des communes	Principaux autres
-----------------------------------	-------------------------	-------------------	-------------------

Orientations

exhaustive)	public du parc national	adhérentes	partenaires
<p>3.5.3.a - Élaborer et mettre en oeuvre de façon concertée des protocoles* de suivi fiables pour le recueil des connaissances nécessaires à la gestion cynégétique fine des espèces gibier (niveau d'abondance des effectifs, répartition spatiale, tendance évolutive des populations, et, le cas échéant, succès reproducteur annuel)</p>	<p>Mise en place et application des protocoles*, évaluation scientifique</p>		<p>ONCFS, observatoire des galliformes de montagne, fédération de chasse, ACCA, associations de protection de la nature</p>
<p>3.5.3.b - Porter à connaissance réciproque des résultats des dénombrements et suivis effectués entre partenaires intéressés par la gestion des espèces concernées</p>	<p>Mise à disposition de données</p>		<p>ONCFS, fédération de chasse, ACCA, sociétés de chasse privées, associations de protection de la nature</p>
<p>3.5.3.c - Prendre en compte les données recueillies dans les attributions et les modalités d'exercice de la chasse pour chacune des espèces, et surtout les plus vulnérables d'entre elles</p>			<p>État(DDT), comité départemental de chasse et de faune sauvage, Fédération de chasse, associations de protection de la nature</p>
<p>3.5.3.d - Renforcer l'animation et la concertation territoriale notamment au travers des sous-commissions d'élaboration des plans de chasse qui constituent des lieux d'échange privilégiés</p>	<p>Participation aux instances</p>		<p>Fédération de chasse, ACCA, ONCFS, État (DDT), associations de protection de la nature</p>

Orientations

préalablement à la définition des attributions cynégétiques			
3.5.3.e - Favoriser la prise en compte des tétraonidés dans l'aménagement et la gestion des domaines skiabiles, soutenir les démarches d'observatoires environnementaux	Expertise, conseil, assistance	Prise en compte dans la gestion des domaines en régie	Stations de montagne, OGM, Fédération de chasse, ACCA, associations de protection de la nature
3.5.3.f - Identifier les dégâts de gibier sur les forêts et évaluer leur impact sur la biodiversité	Veille écologique		ONF, propriétaires privés, fédération de chasse, ACCA
3.5.3.g - Adapter et contrôler les plans de chasse	Participation au comité départemental de chasse et de faune sauvage et aux commissions plan de chasse		ONF, propriétaires privés, fédération de chasse, ACCA
Autres mesures contractuelles contribuant à l'objectif			
Mesures 3.5.1 a / 3.5.1.b / 3.5.1.c			

Référence ID de l'article : #5176

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-15 15:57